

FAITS SAILLANTS

La composition de la fonction publique québécoise en 2015-2016

- En fin d'exercice financier, l'effectif de la fonction publique était réparti, outre l'Assemblée nationale, entre 19 ministères et 65 organismes et il était présent dans l'ensemble des régions du Québec.
- 57 002 ETC au total :
 - 47 262 ETC réguliers¹
 - 8 426 ETC occasionnels
 - 1 313 ETC étudiants et stagiaires²
- Près de 300 classes d'emplois (à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs, des étudiants et des stagiaires).
- Répartition de l'ensemble des ETC par catégorie d'emplois :
 - Haute direction (1,2 %)
 - Cadre (5,8 %)
 - Professionnel (36,5 %)
 - Enseignant (0,9 %)
 - Technicien (24,3 %)
 - Personnel de bureau (18,2 %)
 - Agent de la paix (5,9 %)
 - Ouvrier (4,9 %)
 - Étudiant et stagiaire (2,3 %²)

Régularisation du statut du personnel occasionnel

- Lors du renouvellement des conventions collectives 2010-2015, le gouvernement a convenu avec les associations syndicales d'accorder le statut de permanent à un certain nombre d'employés occasionnels. Ainsi, depuis l'exercice 2011-2012, plusieurs employés occasionnels ont pu accéder à un emploi régulier. Cet exercice a eu une influence certaine lorsque l'on considère l'évolution de l'effectif en fonction du statut.

L'évolution de l'effectif en ETC de 2011-2012 à 2015-2016

- L'effectif de la fonction publique a diminué de 2,2 % entre 2011-2012 et 2015-2016, ce qui représente 1 308 ETC de moins :
 - L'effectif régulier a augmenté de 7,2 % entre 2011-2012 et 2015-2016, soit une hausse de 3 190 ETC.

1. Lorsqu'il est utilisé avec les mots « personnel », « effectif » ou « employé », l'adjectif régulier désigne ici le personnel à statut permanent ou temporaire.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des ETC, comme celle des pourcentages, n'est pas toujours égale à 100.

- L'effectif occasionnel a diminué de 34,2 % entre 2011-2012 et 2015-2016, soit une baisse de 4 376 ETC. Une partie des variations observées entre les effectifs régulier et occasionnel est due à la régularisation du statut des employés occasionnels.
- L'effectif étudiant et stagiaire a diminué de 8,5 % entre 2011-2012 et 2015-2016, soit une baisse de 122 ETC³.

L'évolution de l'effectif régulier en nombre de personnes de mars 2012 à mars 2016

- L'effectif régulier comptait 49 500 personnes en mars 2016. Il s'agit d'une hausse de 3,5 % depuis mars 2012, soit 1 672 personnes de plus. Cette hausse provient principalement de la régularisation du statut d'employés occasionnels.

L'effectif régulier : les catégories d'emplois, le sexe et l'âge

- De mars 2012 à mars 2016, l'importance relative de la catégorie Professionnel a continué à augmenter (de 38,3 % à 41,2 % de l'effectif régulier en nombre de personnes) par rapport aux catégories Technicien (de 26,4 % à 25,2 % de l'effectif régulier) et Personnel de bureau (de 16,9 % à 15,3 % de l'effectif régulier). Il s'agit d'une tendance lourde observable depuis au moins une vingtaine d'années.
- Les femmes comptaient pour 58,4 % de l'effectif régulier en mars 2016, comparativement à 58,0 % en mars 2012.
 - La proportion des femmes cadres dans l'effectif régulier a atteint 46,0 % en mars 2016, soit un bond de 2,6 points de pourcentage depuis mars 2012.
- La proportion des moins de 35 ans se situait à 15,6 % en mars 2016, comparativement à 14,8 % en mars 2012.
- L'âge moyen de l'effectif régulier se situait à 46,8 ans en mars 2016, en baisse de 0,4 an par rapport à mars 2012. La diminution de l'âge moyen a été ralentie par la nomination de plusieurs employés occasionnels à titre d'employés réguliers afin de respecter les engagements gouvernementaux pris dans le cadre de la négociation des conventions collectives 2010-2015.

Le nombre de départs à la retraite

- Le nombre de départs à la retraite se situait à 2 238 en 2015-2016, comparativement à 2 542 en 2011-2012, soit une baisse de 304 départs, ou 12,0 %. Le nombre le plus bas observé au cours des cinq dernières années est de 2 070 départs à la retraite pour l'année 2014-2015.

L'embauche de personnes membres de groupes cibles se poursuit

- Le taux d'embauche de personnes membres d'au moins un groupe cible (communauté culturelle, anglophone, autochtone, personne handicapée) se situait à 15,8 % pour l'année 2015-2016, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice financier précédent.
- Le taux d'embauche des membres de communautés culturelles était de 13,6 % en 2015-2016.

3. Les étudiants et les stagiaires ne sont assujettis à aucune forme de contrôle de l'effectif.